



combien de temps un chèque est-il encaissable ?

Par **APERT**, le **02/03/2011** à **20:56**

Bonjour, j'ai laissé un chèque de caution dans une pharmacie en attendant de ramener les papiers nécessaires.... ce que je n'ai pas fait en temps voulu.... le chèque date du mois août 2008 et il a été encaissé en février 2010 La pharmacie est-elle dans son droit ?
L'histoire est un peu compliquée : les médicaments étaient pour un enfant qui m'était confié par le Département de l'Enfance , tous les frais médicaux sont pris en charge mais j'attendais les papiers pour cette prise en charge.... L'enfant est reparti en foyer dès septembre 2010 et je n'ai jamais eu les papiers en question.... quel recours ai-je ? puis-je encore récupérer ma somme ?
Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **02/03/2011** à **21:01**

Normalement un an et un jour, mais ça concerne uniquement la banque. Contestez auprès de la banque l'encaissement d'un chèque périmé

Par **amajuris**, le **02/03/2011** à **23:44**

bjr, un chèque est valable en métropole 1 an et 8 jours.
mais quand le chèque n'est plus valable, la dette est toujours exigible, la prescription de la dette varie selon origine.
cdt